RAPPORT ANNUEL 2019

DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL BELGIQUE

LE MOUVEMENT MONDIAL POUR LES DROITS DE L'ENFANT

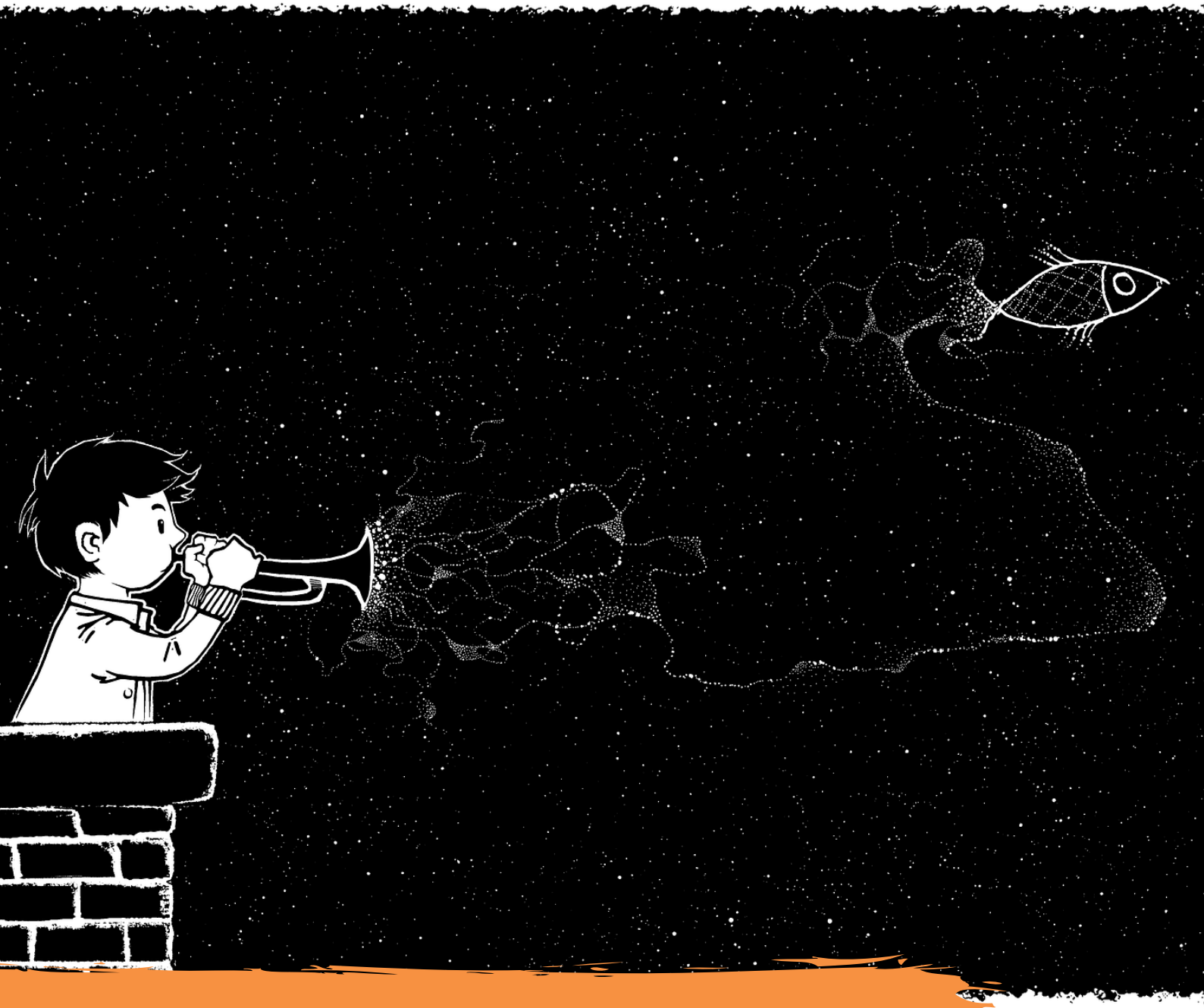

DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL BELGIQUE

DEI-BELGIQUE.BE

DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL BELGIQUE

LE MOUVEMENT MONDIAL POUR LES DROITS DE L'ENFANT

DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL - BELGIQUE

SUIVEZ-NOUS :

Rue du Marché aux Poulets, 30
1000 Bruxelles
Belgique

+ 32 (0) 2 203 79 08

info@defensedesenfants.be

DEI-BELGIQUE.BE

DefensedesEnfantsBelgique

@DEI_Belgique

dei-belgique

Tous droits réservés © 2020.

MESSAGE DU DIRECTEUR

UNE ANNÉE ANNIVERSAIRE !

En 2019, DEI fêtait ses 40 ans au niveau international et la Convention des droits de l'enfant soufflait ses 30 bougies. Des moments pour fêter les réalisations, sans doute, mais aussi, et surtout, pour renouveler notre engagement en faveur d'un meilleur respect des droits de l'enfant. Si nombre de progrès sont clairement engrangés chaque année, il reste de nombreuses zones d'ombre qui ne devraient plus perdurer au XXIème siècle ! Les recommandations du Comité des droits de l'enfant à l'égard de la Belgique, publiées en février 2019, en sont un petit aperçu.

A cela s'ajoute la finalisation de l'Etude mondiale sur les enfants privés de liberté, à la réussite de laquelle DEI, et en particulier DEI-Belgique, ont été déterminants.

Nous avons donc une « feuille de route » pour l'action de DEI dans les années à venir : les recommandations de l'Etude vont sans conteste guider l'intervention du Mouvement dans les années à venir. Et nous resteront très vigilants, avec les 170 autres ONG du Panel de l'Etude mondiale, pour que cette étude ne reste pas lettre morte mais soit réellement suivie d'effets.

Après avoir finalisé des projets d'envergure sur la participation des enfants au monitoring de leur détention dans les IPPJ, la justice restauratrice ou encore le rôle et la fonction de l'avocat d'enfants, nous avons plus particulièrement mis l'accent sur les projets internationaux en partenariat avec nos sections nationales en Tunisie et en Palestine.

Nous avons aussi lancé un réseau européen sur une justice adaptée aux enfants qui a pour ambition de veiller au développement des lignes directrices du Conseil de l'Europe sur ce thème. Cette initiative, manifestement très attendue, est soutenue par l'Union européenne, le Conseil de l'Europe, l'Agence des droits fondamentaux et le Réseau européen des ombudspersonnes pour enfants.

Ce rapport montre le nombre de projets développés, autour d'une vision forte et déterminée : nous devons faire la différence pour assurer un meilleur respect des droits de l'enfant en Belgique, en Europe et dans le monde. Et nous ne pouvons pas relâcher la garde, les enfants comptent sur nous.

Nous sommes déterminés à accroître notre impact et favoriser plus encore la participation des enfants dans l'ensemble de nos activités. L'équipe est motivée et déterminée à relever tous ces défis.

Bonne lecture.

BENOIT VAN KEIRSBILCK
DIRECTEUR DE DEI-BELGIQUE

TABLE DES MATIÈRES

DEI - Le Mouvement 5

DEI-Belgique en quelques mots 6

Education permanente 8

Plaidoyer 9

Nos réseaux partenaires 12

L'Etude mondiale sur les enfants privés de liberté 14

Projets nationaux 16

- PARCS 17
- DANS LA PEAU DE ... 19

Projets internationaux 21

- BRIDGE 22
- Child Friendly Justice In Action ! 24
- Projet Palestine 26
- Projets Tunisie 28
  - Lutte contre la Violence à l'égard des enfants 28
  - ADEVIO 30

Communication 32

- Les 30 ans de la CIDE 33

Les nouveaux projets en 2020 34

Finances 36

L'équipe 37

DEI-LE MOUVEMENT

DEFENCE FOR CHILDREN INTERNATIONAL
THE WORLDWIDE MOVEMENT FOR CHILDREN'S RIGHTS

L'ONG Défense des Enfants International est présente sur les 5 continents

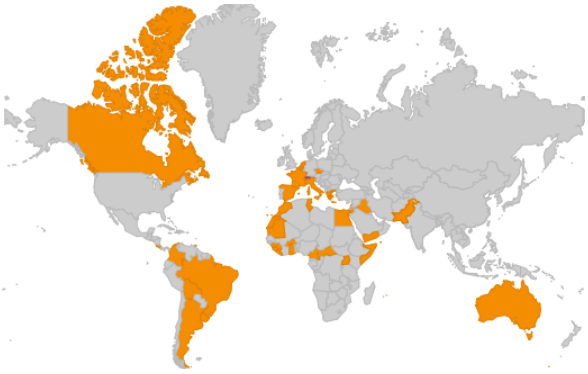

Défense des Enfants International (DEI) est un mouvement mondial composé de sections nationales et de membres associés actifs sur les cinq continents. Chacune des sections nationales de DEI travaille sur les problématiques les plus pertinentes pour son contexte national. Il a été fondé en 1979, année mondiale des enfants.

Le **Secrétariat International** est basé à Genève, en Suisse. Il joue un rôle crucial dans le lobbying et la défense des droits des enfants au sein des mécanismes des droits humains des Nations Unies. La **Fondation « World Service »** basée à Bruxelles a été créé en 2016 pour défendre les intérêts de DEI auprès des institutions européennes.

Mandat et vision

Notre mandat est de surveiller et mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant au niveau local, national et international.

Notre vision est que les enfants, en tant qu'êtres humains, doivent pouvoir jouir de leurs droits fondamentaux avec dignité, dans une société juste et responsable.

Dans tout ce que nous faisons, nous aspirons à travailler de manière transparente, responsable, durable et à faire une réelle différence sociale.

Une gouvernance participative unique

Une **assemblée générale internationale** est organisée tous les quatre ans pour valider le cadre stratégique du mouvement. Chaque section nationale est représentée.

Le **Conseil exécutif international** est l'autorité de gouvernance de DEI. Il est composé de huit membres des Sections nationales. Ils se réunissent jusqu'à quatre fois par an pour statuer sur les orientations stratégiques du Mouvement.

Un **comité consultatif** composé d'experts renommés dans le domaine des droits de l'enfant et de la gouvernance nous fournit un appui technique régulier.

DEI-BELGIQUE

DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL BELGIQUE
LE MOUVEMENT MONDIAL POUR LES DROITS DE L'ENFANT

EN QUELQUES MOTS

Défense des Enfants International-Belgique (DEI-Belgique) a été créée en 1991 en tant que section nationale de l'organisation **Défense des Enfants International**. Notre objectif est d'assurer des actions pratiques, systématiques et concertées en vue de la mise en œuvre effective des droits de l'enfant énoncés dans la **Convention relative aux droits de l'enfant (CIDE)** et d'autres normes internationales.

Nos objectifs

- PROTÉGER ET DÉFENDRE les droits de l'enfant
- RENFORCER les capacités des professionnels
- COMBATTRE toute forme de violence et de discrimination
- DONNER UNE VOIX aux enfants et un accès aux recours

Actions

- Lobbying et plaidoyer
- Education aux droits de l'enfant
- Outils et prises de position
- Recherche et expertise
- Actions légales

Notre travail est régi par les principes énoncés dans la CIDE et les normes internationales relatives aux droits humains

- L'intérêt supérieur de l'enfant
- La non discrimination
- La participation des enfants

NOS DOMAINES D'ACTION

La justice adaptée aux enfants

Nous œuvrons pour que la **justice soit plus accessible pour les enfants**, qu'ils comprennent mieux ce qui s'y passe et qu'ils puissent y recourir le jour où leurs droits ne sont pas respectés. Nous agissons aussi auprès des professionnels pour que la **justice soit spécialisée et adaptée** lorsqu'un enfant se retrouve en conflit avec la loi ou impliqué dans une procédure de justice (demande de protection internationale, procédure de divorce etc.).

Enfants et migration

DEI-Belgique s'engage pour la défense des droits des enfants migrants, particulièrement vulnérables à différentes formes de violences. Nous travaillons en particulier sur les thématiques de **violences basées sur le genre** à l'encontre des enfants migrants ainsi que sur l'**accès à la justice** pour les enfants dans la migration.

Nos actions portent tout particulièrement sur la formation des professionnels travaillant au contact de ces enfants, afin de les sensibiliser à la question des droits de l'enfant et les aider à développer leurs capacités pour un meilleur accompagnement.

Lutte contre la violence à l'égard des enfants

La lutte contre la violence à l'égard des enfants et la protection de l'enfance sont centrales à nos actions. Nous militons notamment pour l'instauration d'une législation sur les **violences dites éducatives ordinaires** en Belgique. Nous menons également des actions de sensibilisation à la **violence basée sur le genre à l'encontre des enfants migrants** auprès des professionnels du secteur.

EDUCATION PERMANENTE

DEI-Belgique est agrée comme organisation d'Education Permanente par la **Fédération Wallonie Bruxelles**. A ce titre, l'association élabore des outils pédagogiques, organise des formations en droits de l'enfant et met à disposition son expertise aussi bien auprès du grand public qu'auprès des instances belges et internationales.

OUTILS PÉDAGOGIQUES

LES THÈMES

- L'accès à la justice
- Les droits de l'enfant à un environnement sain,
- La violence basée sur le genre contre les enfants migrants (manuel des formateurs, manuel des participants, formation en ligne).

5
OUTILS PÉDAGOGIQUES

ETUDES ET ANALYSES

LES THÈMES

7
Etudes et analyses

- L'accès à la justice dans les Objectifs pour un développement durable (appel à l'action et les dix principaux défis),
- Le rôle des ONG dans la mise en oeuvre des droits de l'enfant,
- La situation des enfants palestiniens arrêtés pas les autorités israéliennes,
- Le rapportage pour le Pacte des droits civils et politique,
- La détention des enfants pour raison de migration et le rapatriement des enfants belges détenus en Syrie.

LES FORMATIONS

- Les châtiments corporels
- La quête des origines
- Les droits de l'enfant dans le cadre du placement
- La justice adaptée aux enfants
- La traite des enfants
- Le droit de l'enfant dans les médias
- Les enfants privés de liberté
- Initiation aux droits de l'enfant

120
PARTICIPANT.E.S

10
FORMATIONS

72H

PLAIDOYER

Le début de l'année 2019 a été marqué par le développement d'un **programme de plaidoyer pluriannuel (2019-2022)**.
Ce programme a pour but de permettre à l'association de mener des activités de plaidoyer concertées dans ses domaines d'actions et d'expertises principaux.

Le plaidoyer s'articule avec les autres activités de l'association et en renforce l'impact

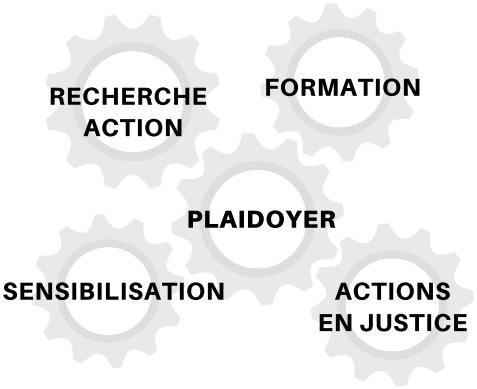

La participation des enfants est assurée dans toutes nos activités.

Le programme de plaidoyer est pensé et développé en synergie avec les autres activités menées par DEI-Belgique. La diversité des modes d'actions de l'association permet de développer un **plaidoyer basé sur des recherches** et une réalité de terrain et qui **intègre la participation de l'enfant à tous les stades**. Le plaidoyer permet également de nourrir toutes les activités de DEI, et de renforcer l'impact de l'action globale sur l'effectivité des droits des enfants.

*Protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants

Plusieurs thématiques sont communes à différents axes du programme. C'est pourquoi il est **nécessaire de poursuivre ces objectifs de manière concertée.**

Les caractéristiques du plaidoyer de DEI-Belgique

Le plaidoyer est **fondé sur les faits** en intégrant explicitement la **voix des enfants**

Il a un pendant et un impact **international**

Il est basé sur les **droits de l'enfant**

Il vise des **évolutions structurelles et de long terme**, renforçant la **pérennité des actions de l'association**

Il permet de **renforcer l'impact général** de l'association

Les modes d'action privilégiés de DEI-Belgique en matière de plaidoyer

L'expertise :
La recherche - action est l'une des activités phares de l'association, le plaidoyer s'appuie sur ces recherches, les promeut et est l'occasion de développer d'autres rapports et analyses sur les droits de l'enfant ;

Les médias et la sensibilisation du public

Le contentieux stratégique :
Chaque fois que cela est nécessaire, DEI-Belgique mène des actions en justice stratégiques auprès des instances nationales et internationales afin de stimuler un changement structurel.

Le lobbying :
DEI-Belgique interpelle et échange avec les décideurs politiques et les administrations pertinentes afin de promouvoir une meilleure mise en œuvre de la CIDE

DEI-Belgique articule tous ces modes d'action pour renforcer l'impact de son plaidoyer.

QUELQUES EXEMPLES D'ACTIVITÉS DE PLAIDOYER EN 2019

Expertise et lobbying

Pour exemple, en 2019, les recommandations et constats clés issus du projet **My Lawyer, My Rights** (2016 – 2018), ont en autres :

- été présentés à l'occasion d'une réunion de haut niveau (février 2019) organisée par la commission européenne et rassemblant des représentants de plusieurs Etats membres intervenants dans le domaine de la justice juvénile
- été présentés au niveau cabinet de la ministre en charge de l'aide et de la protection de la jeunesse de la Fédération Wallonie Bruxelles ;
- permis une interpellation des parlementaires à l'occasion de la discussion sur la limitation de la représentation des enfants lors de l'audition à la police.

Actions en justice

- Le Conseil d'Etat, qui avait été saisi en 2018 par quinze associations, dont DEI-Belgique, a **suspendu l'exécution de l'arrêté royal qui constituait la base légale de la détention des enfants pour raison de migration le 4 avril 2019**. En conséquence et en attendant la décision du Conseil relative à l'annulation de l'arrêté royal plus aucun enfant ne peut être détenu en centre fermé en Belgique pour des motifs migratoires
- DEI-Belgique a soumis au Comité des droits de l'enfant des Nations Unies une tierce intervention pour contribuer à l'examen d'une communication individuelle pour des enfants ayant été détenus par la Belgique

Médias et sensibilisation du grand public

Résultats de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté :
DEI-Belgique a organisé un petit déjeuner de presse le 27 septembre auquel ont participé une dizaine de journalistes travaillant pour des médias grands publics et spécialisés, francophones et néerlandophones

Lorsqu'elle souhaite attirer l'attention des médias sur un évènement d'actualité, l'association rédige et diffuse, seule ou en coalition des **communiqués de presse**. En 2019, ça a notamment été le cas à la suite de la **publication des observations finales du Comité des droits de l'enfant pour la Belgique** (février 2019) et de la **décision du Conseil d'Etat sur la détention d'enfants migrants** (avril 2019)

Perspectives 2020

En 2020, DEI-Belgique continuera ses activités de plaidoyer dans le cadre du programme présenté ci-dessus

Mentionnons particulièrement qu'en 2020 l'association

- Lancera **trois campagnes en matière de violences faites aux enfants**
- Continuera de **promouvoir le suivi des recommandations de l'étude mondiale sur les enfants privés de liberté et sa poursuite** en co-organisant particulièrement un lancement au Parlement Européen, puis pour les acteurs belges
- Agira en partenariat avec **Defense for Children International Palestine (DCIP)** pour promouvoir auprès des autorités belges et européennes les droits des enfants palestiniens arrêtés, poursuivis et détenus par l'armée israélienne
- Débutera un projet de recherche visant à analyser et promouvoir l'accès à l'aide légale des mineurs en conflit avec la loi (**LA-Child**) et un projet impliquant des enfants ayant été en conflit avec la loi dans la formation des magistrats de la jeunesse.
- Soumettra, seul ou en coalition, des **rapports alternatifs au Comité des Nations Unies contre la Torture (CAT) et au Conseil des Droits de l'Homme** (en vue de l'Examen Périodique Universel)

RÉSEAUX

DEI-Belgique est un membre actif de différentes plateformes et réseaux qui agissent dans le domaine des droits de l'enfant. La participation à ces réseaux, formels ou informels, belges ou internationaux, permet à l'association de renforcer l'impact de son action pour les droits de l'enfant

Focus sur trois réseaux

Plate-forme mineurs en exil
Platform kinderen op de vlucht

La Plateforme mineurs en exil

est une plateforme nationale et bilingue composée de 55 organisations membres et observateurs. Elle vise à coordonner les actions des professionnel·le·s travaillant avec les mineurs étrangers. DEI-Belgique participe principalement aux actions du groupe de travail "détention et alternatives à la détention" de la plateforme.

Deux moments phares en 2019 :

Co-organisation d'une réunion de concertation et d'information des associations requérantes auprès du Conseil d'Etat (pour la suspension et l'annulation de l'Arrêté Royal du 22 juillet 2018) et des associations membres du groupe détention de la plateforme

Participation en tant que membre du comité de pilotage de la recherche de la plateforme portant sur l'évaluation des maisons de retour.

Perspectives 2020 : l'adoption d'une loi portant interdiction absolue de la détention des enfants pour des motifs liés à la migration étant toujours nécessaire, DEI-Belgique continuera d'être un membre actif de la plateforme et particulièrement du groupe de travail 'détention' en 2020 car **On n'enferme pas un enfant. Point.**

CODE
COORDINATION DES ONG
POUR LES DROITS DE L'ENFANT

La Coordination des ONG pour les droits de l'enfant (CODE) :

est un réseau d'associations qui veille à la bonne application de la Convention des droits de l'enfant en et par la Belgique. Elle compte quinze membres dont DEI-Belgique.

Quelques moments phares de la collaboration en 2019 :

Espace de concertation privilégié entre acteurs des droits de l'enfant, la CODE a permis de créer des collaborations solides entre DEI-Belgique et certains autres membres, notamment pour le projet BRIDGE.

La rédaction « à quatre mains » d'une analyse : la CODE en collaboration avec DEI-Belgique a élaborée une analyse intitulée « L*es recommandations du Comité des Droits de l'enfant, un outil pour les avocat·e·s* », afin de favoriser l'utilisation par les avocats des recommandations du Comité. L'analyse sera publiée en février 2020.

Perspectives 2020 : DEI-Belgique demeurera impliquée en 2020 à la CODE dont la thématique prioritaire et globale sera la participation des enfants. Une occasion pour DEI, pour laquelle la participation des enfants est une thématique prioritaire et un mode d'action, de promouvoir ses expériences en la matière et d'enrichir sa pratique grâce aux expériences des autres membres.

La Commission Nationale pour les Droits de l'Enfant (CNDE) :

est une plate-forme de concertation entre 90 acteurs gouvernementaux et non-gouvernementaux travaillant dans le domaine des droits de l'enfant en Belgique. DEI-Belgique est membre de l'organe d'avis de la CNDE.

Commission nationale pour les droits de l'enfant

Quelques moments phares de la collaboration en 2019 :

L'année 2019 ayant été marquée par la publication de l'*Etude mondiale sur les enfants privés de liberté*, La CNDE a coordonné la récolte des données en Belgique et a contribué au lancement de l'Etude en Belgique.

DEI-Belgique a activement collaboré à l'élaboration des avis de l'organe d'avis parus en 2019, à savoir :

- L'avis relatif à la privation de liberté des enfants en Belgique faisant suite à la publication du rapport de l'Etat Belge pour *l'Etude mondiale sur les enfants privés de liberté* ;
- L'avis relatif au rapatriement sans délais de tous les enfants belges et tous ceux relevant de la juridiction de la Belgique des zones de conflits armés en Syrie et en Irak.

Perspectives en 2020 : DEI-Belgique demeurera un membre très actif de la commission, notamment pour la rédaction des avis, mais également pour un projet visant l'élaboration d'une version adaptée aux enfants des recommandations finales du **Comité des Droits de l'Enfant des Nations Unies** pour la Belgique.

L'ÉTUDE MONDIALE SUR LES ENFANTS PRIVÉS DE LIBERTÉ

Global Study on Children Deprived of Liberty

Depuis 2014, l'étude mondiale a permis de récolter des informations quantitatives et qualitatives sur les enfants privés de libertés : dans le contexte de la **migration**, de **l'administration de la justice**, de **conflits armés**, pour des raisons de **sécurité nationale**, parce qu'ils sont **placés en institutions** ou encore parce qu'ils **vivent dans des lieux de détention avec leurs parents.**

Après **cinq ans de recherches**, avoir interviewé directement des **centaines d'enfants**, étudié les réponses au questionnaire de **dizaines de pays**, reçu les informations de **plus de 170 ONG** et examiné des **centaines de recherches externes**, le 8 octobre 2019, les résultats de l'étude, ont été présentés à l'Assemblée Générale des Nations Unies à New-York par l'expert indépendant en charge de l'étude : **Manfred Nowak.**

Benoit Van Keirsbilck, le directeur de DEI-Belgique, est un membre actif du **comité consultatif de l'étude**.

ENTRE 1.3 ET 1.5 MILLIONS

C'est le nombre d'enfants privés de liberté à travers le monde

Dans la plupart des cas, les conditions de détention sont déplorables et ne satisfont pas aux standards internationaux !

Questions transversales

Participation des enfants : l'Etude a veillé à récolter l'expérience des enfants privés de liberté pour prendre en compte leur expérience

Enfants porteurs de handicap : leur situation particulière a été analysée avec grande attention

Santé : l'Etude a analysé les effets de la privation de liberté sur la santé des enfants

L'Etude a pris en compte la situation spécifique des **filles et des enfants LGBTQI+** privés de liberté

6

Secteurs ciblés par l'étude

- Les enfants privés de liberté dans le cadre de **l'administration de la justice**
- Les enfants vivant dans des lieux de **détention avec leur parents**
- Les enfants privés de liberté pour des motifs liés à la **migration**
- Les enfants privés de liberté placés en **institution**
- Les enfants privés de liberté dans le cadre d'un **conflit armé**
- Les enfants privés de liberté pour des raisons touchant à la **sécurité nationale**

Objectifs

1. Evaluer l'**ampleur** du phénomène, le nombre d'enfants privés de liberté, les raisons, la longueur et les lieux de détention

2. Identifier les **pratiques et expériences intéressantes** et prendre en compte le point de vue des enfants sur ces pratiques

3. **Sensibiliser et promouvoir des changements** en pointant les attitudes et comportements vis-à-vis des enfants qui débouche sur un risque de privation de liberté

4. Formuler des **recommandations** pour garantir les droits des enfants privés de liberté, prévenir cette pratique et réduire significativement le nombre d'enfants qui y sont soumis

Méthodologie

- **Questionnaires** envoyés à tous les Etats pour récolter des données statistiques quantitatives et quantitatives
- **Consultations** nationales, régionales et thématiques
- **Recherches** documentaires
- **Etudes** nationales et régionales

Manfred Novak
Expert indépendant en charge de l'Etude mondiale

L'étude en Belgique :

Présentation de l'Etude à l'ONU

En septembre 2018, l'Etat belge a remis sa réponse au questionnaire établi dans le cadre de l'étude. En Belgique, la Commission Nationale pour les Droits de l'Enfant est le point focal des gouvernements pour l'étude et a coordonné la réponse à ce questionnaire.

Suite à la remise par la Belgique de son rapport, DEI-Belgique a mené un processus de consultation d'acteurs de la société civile et de centres de recherche. Sur la base de ces consultations, DEI-Belgique a réalisé un commentaire du rapport remis par l'Etat belge afin de le transmettre aux experts en charge de l'étude.

Les moments clés de l'étude en 2019 :

- Le 27 septembre 2019, **DEI-Belgique organisait un lancement pour la presse belge auquel ont participé une dizaine de journalistes travaillant pour des médias grands publics et spécialisés, francophones et néerlandophones**
- Le 7 octobre 2019, **Manfred Nowak a donc présenté les principaux résultats de l'étude mondiale** sur les enfants privés de liberté à l'Assemblée Générale des Nations Unies
- En décembre 2019, le **rapport final et complet de l'étude était publié**, soit plus de 800 pages faisant un état des lieux sans précédent de la situation des enfants privés de liberté à travers le monde

Perspectives 2020

Parce qu'il est indispensable que les autorités belges et européennes se saisissent des résultats de l'étude et fassent des recommandations qui en découlent une priorité de leur action, **DEI-Belgique co-organisera un lancement de l'étude au Parlement Européen et un lancement destiné aux acteurs pertinents et décideurs politiques belges en Mars 2020, en présence de l'expert indépendant en charge de l'étude : Manfred Nowak.**

En outre, DEI-Belgique considère qu'un **suivi international de l'étude à la hauteur de ses enjeux est inévitable, elle continuera de promouvoir l'établissement d'un tel mécanisme.**

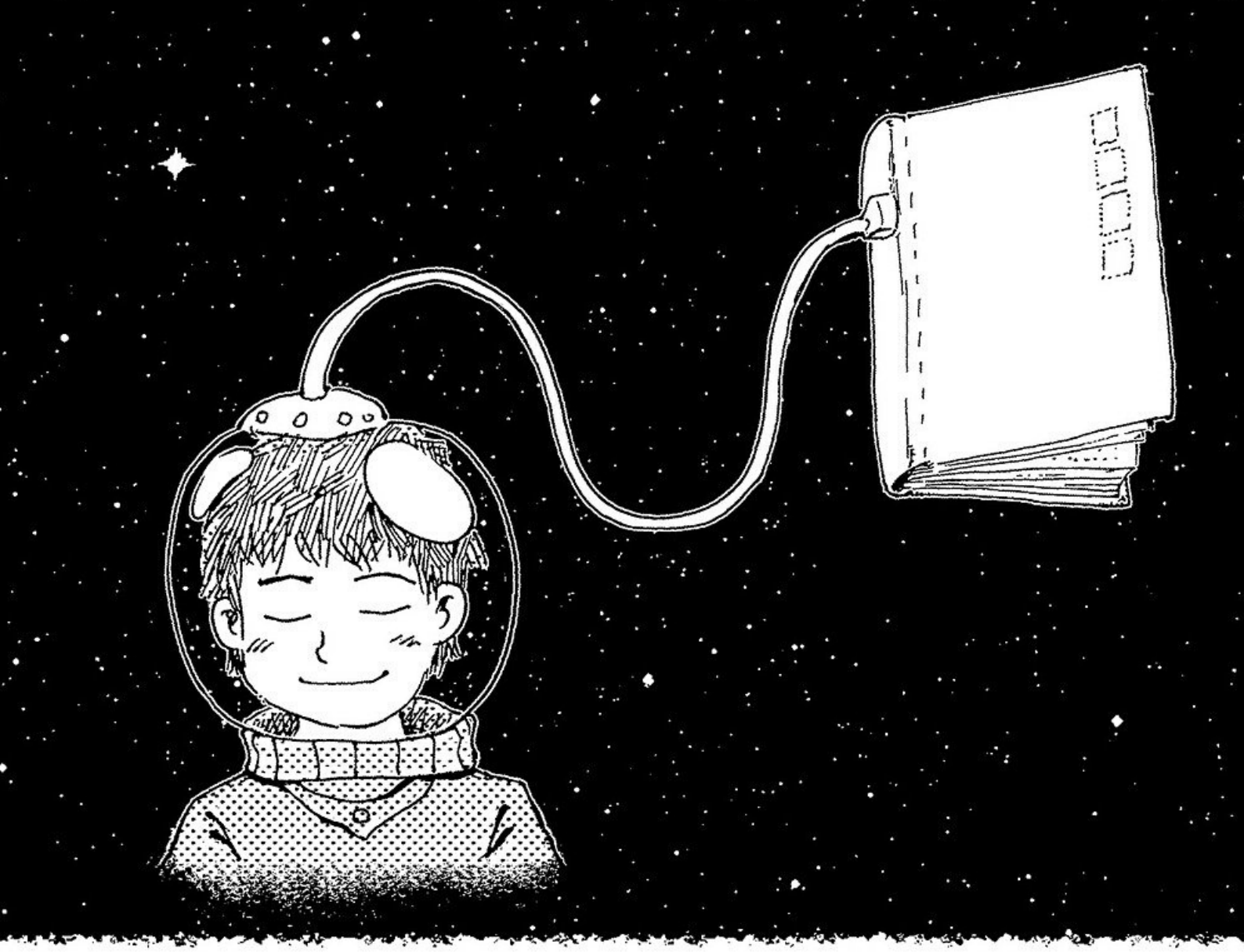

PROJETS NATIONAUX

PARCS

PARCS (Pour des Activités Récréatives et de loisirs dans un Cadre Sûr) est un projet qui a été lancé en septembre 2019 et qui durera jusqu'en septembre 2021.

Ce projet a pour objectif d'améliorer la protection des enfants dans le cadre des activités sportives et de loisirs, notamment par une utilisation adaptée et raisonnée de l'outil que sont les politiques de protection de l'enfance (PPE).

Des études révèlent qu'**une grande partie des enfants pratiquant ces activités sont sujets à des violations de leurs droits qui ne sont pas toujours dénoncées.**

Ainsi, selon une étude conduite en 2016 en Belgique et aux Pays-Bas, 38% des enfants ont subi des violences psychologiques, 14% ont subi des violences sexuelles et 11% ont subi des violences physiques (Vertommen T. & autres 2016).

38% Violences psychologiques

14% Violences sexuelles

11% Violences physiques

Le projet PARCS vise à

- **Compléter les données disponibles** concernant l'existence de politiques de protection de l'enfance dans les organisations de sport et de loisirs en Belgique francophone.
- **Sensibiliser les organisations de sport et de loisirs aux droits de l'enfant**, notamment au droit au bien-être et d'être protégé contre la violence, et à la mise en place et en oeuvre de politiques de protection de l'enfance adaptées à leurs besoins et capacités.
- **Soutenir ces organisations** dans l'application de leur politique de protection de l'enfance et élaborer un outil pour aider toute structure à développer, mettre en oeuvre et évaluer une telle politique.
- **Sensibiliser le grand public et le monde du sport et des loisirs** à la question des violences faites aux enfants dans ce milieu.
- **Promouvoir l'adoption d'une législation** encourageant fortement les organisations de sport et de loisirs à adopter une politique de protection de l'enfance.
- **Former un groupe de formateurs** spécialisés dans la protection de l'enfance et l'élaboration des politiques de protection.

Activités

Création de Comités d'accompagnement du projet : création d'un Comité consultatif d'adultes et d'un Comité consultatif d'enfants qui accompagneront le projet sur toute sa durée.

Analyse des besoins : un questionnaire qui sera diffusé en ligne permettra d'avoir une vision d'ensemble sur l'existence de mesures de protection de l'enfance dans le secteur sportif et des loisirs afin d'établir un état des lieux.

Formation d'un groupe spécialisé pour la mise en place de PPE

Création d'une campagne en Belgique francophone

Plaidoyer pour l'adoption d'une réglementation adaptée

Dates clés et réalisations en 2019

- En septembre et en décembre, les partenaires du projet se sont réunis pour discuter de sa conduite et des prochaines activités.
- En novembre, la responsable de projet a participé au Sporting Chance Forum, un évènement organisé chaque année pour évoquer l'avancement des droits humains dans le monde du sport et dont une après-midi était cette année consacrée aux droits de l'enfant dans le sport.
- En décembre, le Comité consultatif d'adultes s'est réuni pour la première fois. Il compte 15 membres issus de différents secteurs et niveaux afférents aux sports et aux loisirs.
- En janvier 2020, le Comité consultatif d'enfants se réunira également pour la première fois. Ce sera l'occasion pour les participants de se rencontrer et d'en apprendre plus sur les droits de l'enfant.

Financé par :

Partenaires :

Defence for Children International World Service

Droits de l'enfant – Le Délégué général

yapaka.be

Personne de contact :
Emmanuelle Vacher - emmanuelle.vacher@defensedesenfants.be

DANS LA PEAU DE...

DEI-Belgique est convaincu que comprendre le système judiciaire est une condition nécessaire pour défendre et exercer ses droits. C'est la raison pour laquelle le projet « **Dans la peau de** » a été créé. Il a en effet pour vocation de **faire connaitre le monde de la justice aux jeunes**, eux, qui trop souvent ignorent son fonctionnement et se retrouvent démunis face à cette immense machine.

Dans ce cadre, depuis septembre 2019 et jusqu'au mois de mai 2020, DEI - Belgique intervient avec **Jeunesse & Droit** dans les écoles secondaires francophones de Belgique. Ce projet vise à **permettre à près de 1000 jeunes de mieux comprendre la justice et leurs droits et à une trentaine d'avocats jeunesse de mettre à l'épreuve leur capacité à vulgariser le droit (sans simplisme !)**.

Objectifs

Pour les jeunes

- Avoir une meilleure connaissance de ses droits dans une procédure de justice pour les mineurs (et savoir qu'elle est spécifique aux mineurs)
- Connaître le parcours d'un jeune confronté à la justice (en tant que victime ou auteur)
- Comprendre les missions des principaux acteurs de la justice des mineurs
- Réfléchir aux notions de juste et d'injuste

Pour les professionnels

- Être au contact de jeunes de tous les horizons âgés de 12 à 18 ans
- Apprendre à adapter son langage pour discuter avec des jeunes, leur parler de droit tout en utilisant un vocabulaire accessible à tous sans simplisme

En chiffres

En 2019		Fin juin 2020*	
170	élèves sensibilisés	1000	élèves sensibilisés
8	ateliers	40	ateliers
8	avocats mobilisés	30	avocats mobilisés

*Chiffres prévisionnels

Et concrètement comment cela se passe ?

3h30 d'atelier

- Accueil, présentation
- Présentation des acteurs et de leur rôle à partir d'extraits de série, et échange avec les jeunes
- Focus sur les droits procéduraux : quizz en équipe
- Quizz sur le parcours du jeune pour récapituler les acteurs vus précédemment et situer dans le temps leur intervention tout au long de la procédure
- Préparation du procès fictif en sous-groupes
- Procès fictif et briefing après chaque cas par le professionnel de la justice présent
- Intervention du professionnel (avocat, procureur ou juge) : échange avec les jeunes sur son expérience, son métier, etc.
- Evaluation : retour sur expérience et synthèse

Le Parcours du jeune

En partenariat avec :

J&D jeunesse et droit

Financé par :

FÉDÉRATION WALLONIE-BRUXELLES

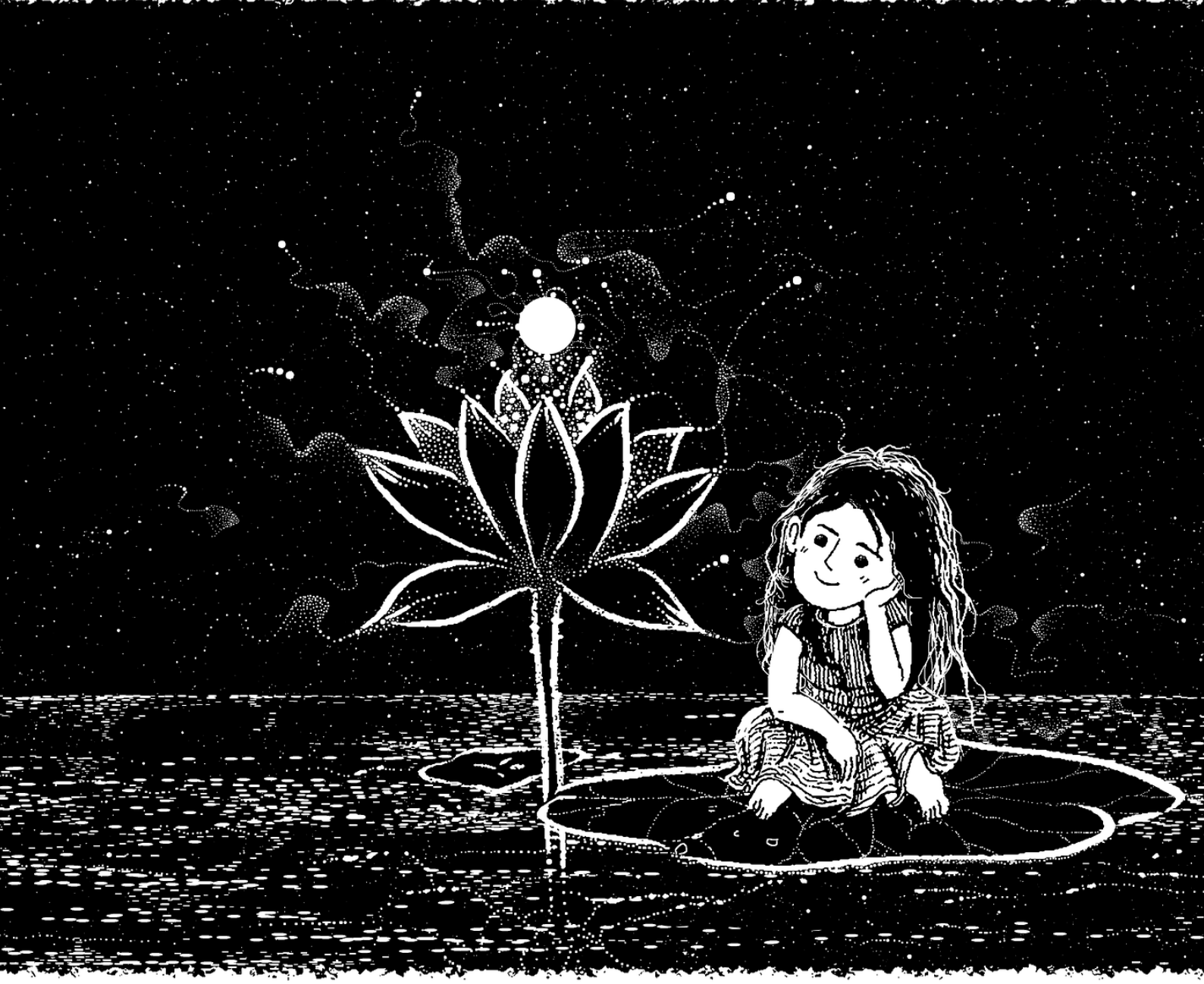

PROJETS INTERNATIONAUX

BRIDGE

Le projet **Bridge (Building Relationships through Innovative Development of Gender Based Violence Awareness in Europe)** a pour objectif de renforcer la réponse à la violence basée sur le genre (VBG) auprès des enfants et le jeunes migrants en Europe.

Les enfants migrants sont particulièrement vulnérables à la violence basée sur le genre tant dans le pays d'origine, pendant leur trajet migratoire que dans les pays de transit ou de destination, les rapports à ce sujet sont nombreux et accablants.

La violence basée sur le genre inclut le mariage précoce et forcé, la violence sexuelle dont le viol, la prostitution, la violence domestique, la violence physique et toutes les formes de mutilations génitales ou autres pratiques traditionnelles nuisibles.

Pourtant, les professionnels sont **généralement peu formés** à identifier les victimes et à aborder cette question avec les enfants et jeunes qu'ils accompagnent, mais aussi à assurer qu'ils puissent bénéficier du soutien dont ils ont besoin. Par ailleurs, les Etats ne disposent généralement pas de données permettant de **mesurer l'ampleur du phénomène** sur leur sol, et l'attention qui y est consacrée est trop souvent insuffisante.

Objectifs

- Renforcer la disponibilité de données fiables sur la violence basée sur le genre à l'encontre des enfants et jeunes migrants en Belgique.
- Développer les connaissances et capacités des professionnels de l'aide.
- Soutenir et promouvoir une collaboration multi-agences et un apprentissage commun sur les VBG subies par les enfants et jeunes migrants à travers une communauté de pratiques.
- Renforcer la capacité d'enfants et jeunes migrants à établir des relations positives, les sensibiliser et leur permettre de comprendre la VBG ; les soutenir dans une démarche de prévention, d'atténuation et recherche de solutions.
- Sensibiliser le grand public et, plus spécifiquement, les acteurs de la migration, aux VBG commises à l'encontre des enfants et jeunes migrants.

Activités

- Récolte de données auprès des jeunes et des professionnels.
- Renforcement des capacités des professionnels et des jeunes à travers des apprentissages mixtes (formations, formations de formateurs, divers matériel de formation en ligne, webinaires...).
- Elaboration d'une communauté de pratiques régionale pour les professionnels
- Campagnes de sensibilisation sur la VBG et les enfants et jeunes migrants

Dates clés et réalisations en 2019

- En **octobre**, les partenaires du projet BRIDGE se sont rendus à Budapest pour une formation de formateurs d'une durée de deux jours.
- D'**octobre à décembre,** une première phase de collecte de données a été conduite dans une dizaine de centres d'accueil de Bruxelles et de Wallonie, auprès des professionnels des centreset des enfants. Elle a donné lieu à un premier rapport et à deux infographies.
- En **janvier 2020**, les premières formations destinées aux professionnels auront lieu à Bruxelles et Namur. Elles seront suivies d'une nouvelle rencontre à Budapest et de deux autres formations, au mois de mars 2020.

Coordonné par
Terre des hommes - Hongrie

Partenaires

Roumanie

Ce projet est cofinancé par le Programme Droits, égalité et citoyenneté de l'Union européenne (2014-2020)

CFJ IN ACTION !

Les enfants sont confrontés au système judiciaire de différentes façons. Il peut s'agir d'affaires familiales telles que le divorce ou l'adoption, de la justice administrative en matière de nationalité ou d'immigration ou de la justice pénale en tant que victimes, témoins ou auteurs d'infractions. Il se peut aussi qu'ils aient besoin de recourir à un système de justice pour obtenir réparation lorsque leurs droits ne sont pas pleinement respectés. Lorsqu'ils sont confrontés au système judiciaire, les enfants sont face à un monde intimidant d'adultes qu'ils ne comprennent souvent pas. **Adapter la justice à leurs besoins est donc une nécessité.**

Ces dernières années, le **Conseil de l'Europe** et l'**Union européenne** ont développé une approche novatrice en adoptant diverses **lignes directrices et directives dans le domaine de la justice adaptée aux enfants**. Ces normes visent à améliorer le système judiciaire et à l'adapter aux besoins spécifiques des enfants. Il s'agit de créer un système de justice qui garantisse le respect et la mise en œuvre effective de tous les droits de l'enfant. Cependant, ces normes, qui sont encore assez récentes, ne sont pas suffisamment diffusées et connues par les professionnels travaillant directement ou indirectement avec les enfants en contact avec le système judiciaire.

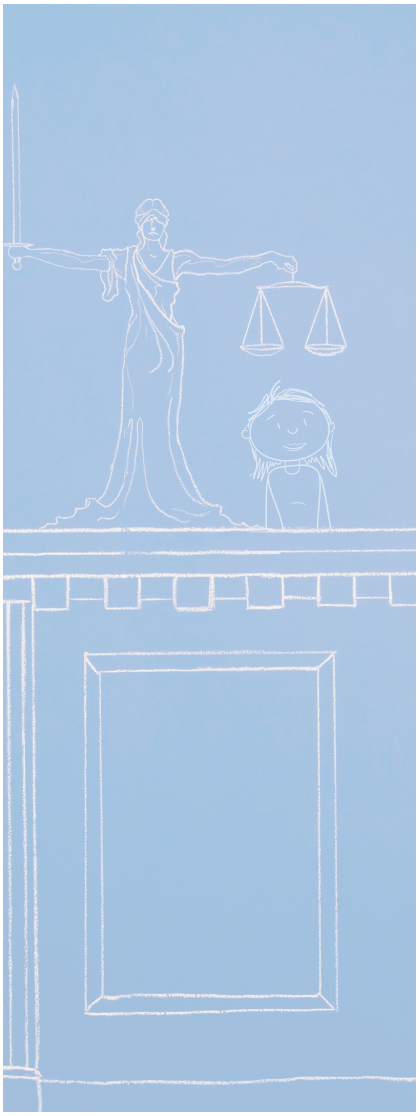

Domaines d'action du projet : la demande de protection internationale et la procédure de divorce

Les partenaires du projet ont décidé de concentrer leurs actions sur des problématiques spécifiques à leur contexte national :

- L'enfant migrant non accompagné dans les procédures de demande de protection internationale en France, Grèce, Espagne, Italie et Pays-Bas ;
- L'enfant migrant accompagné dans les procédures de demande de protection internationale en Belgique ;
- L'enfant migrant accompagné dans les procédures de demande de protection internationale en Belgique ;

Objectifs

- Garantir la participation des enfants à toutes les procédures les concernant ;
- Plaider en faveur d'une adaptation des systèmes judiciaires dans le respect des droits de l'enfant ;
- Veillez à ce que l'intérêt supérieur de l'enfant soit pris en considération même lorsque l'enfant n'est pas directement concerné ;
- Renforcer les capacités des professionnels travaillant directement ou indirectement avec les enfants en contact avec le système de justice administrative.

Principales activités

- Collecte des bonnes pratiques et des outils existants en matière de justice adaptée aux enfants ;
- Analyse des besoins des professionnels travaillant directement ou indirectement avec les enfants en contact avec le système judiciaire ;
- Ateliers participatifs avec les enfants concernant leurs besoins/attentes/expérience du système judiciaire pour enfants dans chaque pays (participation des enfants) ;
- Rédaction d'une boîte à outils sur la justice adaptée aux enfants, comprenant les bonnes pratiques et les outils existants en matière de justice adaptée aux enfants, les recommandations fondées sur l'analyse des besoins des professionnels ; et les recommandations fondées sur les résultats des ateliers participatifs avec les enfants.

Réunion à mi-parcours
Gênes, Italie 28 – 30 octobre 2019

Durée
1 octobre 2018 –30 septembre 2020

Coordonné par

Défense des Enfants International Belgique
Le mouvement mondial pour les droits de l'enfant

Partenaires

DCI World Service, DEI-Grèce, DEI-Espagne, DEI-Italie, DEI-France, DEI-Tchéquie et DEI-Hollande.

Erasmus+

Projet financé par le Programme Erasmus+ de la Commission européenne

CFJ Child Friendly Justice European Network

Projet du réseau européen sur la justice adaptée aux enfants

Personne de contact
Laurent Beauthier - laurent.beauthier@defensedesenfants.be

PROJET PALESTINE

DEI-Belgique, en partenariat avec **DEI-Palestine** et **Dynamo International**, coordonne un projet consacré aux droits des enfants palestiniens en conflit avec la loi.
Ce projet est financé par **Wallonie-Bruxelles International** dans le cadre de son programme quinquennal de coopération internationale avec la Palestine mis en œuvre de 2019 à 2023.

Objectif

L'objectif du projet est d'améliorer le respect des droits des enfants palestiniens en conflit avec la loi palestinienne et israélienne par le développement d'un environnement plus protecteur qui favorise notamment la participation des enfants.

Activités

Le projet s'articule autour de deux axes principaux qui agissent ensemble pour rencontrer son objectif.

1

Dans le premier axe, un **soutien socio-légal** de qualité est apporté par DEI-Palestine aux enfants palestiniens en conflit avec la loi palestinienne et israélienne. En outre, il est question d'organiser des **échanges entre professionnels belges et palestiniens au sujet de l'aide légale et/ou du travail social**, favorisant ainsi une collaboration entre ces acteurs qui pourrait déboucher sur l'établissement d'un **réseau de travailleurs de rue en Palestine** avec le soutien de Dynamo International.

DEI-Belgique s'est également rendue en Palestine lors de deux missions qui ont eu lieu du 10 au 14 juin 2019 et du 23 juin au 7 juillet 2019. Les objectifs de ces missions étaient de **mieux comprendre la situation en lien avec la protection des droits des enfants en conflit avec la loi** en effectuant des rencontres et des visites de lieux pertinents pour l'élaboration des activités du projet.

2

Le second axe est dédié à la réalisation d'une **campagne de plaidoyer aux niveaux belge et européen**. La thématique sur laquelle se concentre ce plaidoyer concerne la **situation des enfants palestiniens détenus qui sont jugés par les Cours militaires israéliennes**. Dans ce contexte, une semaine de visite a été organisée début décembre 2019 à Bruxelles permettant à **Brad Parker**, chargée de plaidoyer pour DEI-Palestine, et l'équipe de DEI-Belgique de rencontrer une série d'acteurs associatifs et publics impliqués sur la Palestine en s'appuyant sur la campagne « **No Way to Treat a Child** ». Cet axe inclut la **participation des enfants à travers l'organisation d'échanges de jeunes avec une préparation en 2020 et une réalisation prévue en 2021**.

Prenant comme référence la campagne « **No Way to Treat a Child** », les partenaires du projet plaident pour que cesse la détention d'enfants palestiniens dans le système militaire israélien de détention. Chaque année, environ **700 enfants palestiniens sont détenus et poursuivis par des tribunaux militaires israéliens. La plupart de leurs droits sont violés.** Grâce à un plan stratégique de plaidoyer, les partenaires ont organisé et organiseront des activités de plaidoyer aux niveaux belge et européen en soulevant l'importance du respect des droits des enfants détenus dans le système de justice militaire israélien.

Brad Parker, chargé de plaidoyer pour DEI-Palestine, a accompli une visite d'étude organisée par DEI-Belgique du 3 au 6 décembre 2019 à Bruxelles.

Le but de cette visite était de développer la stratégie de plaidoyer en faisant un **état des lieux des acteurs institutionnels et associatifs actifs sur la Palestine.** Pas moins de 5 rencontres bilatérales ont été organisées. De plus, s'est tenue une **table-ronde réunissant près d'une vingtaine de personnes dans les bureaux du cabinet d'avocats « DLA Piper ».**

Campagne "No Way To Treat a Child"
nwttac.dci-palestine.org

Financé par :

Wallonie - Bruxelles International.be

Partenaires

Defense for Children International PALESTINE

DYNAMO INTERNATIONAL

DLA PIPER

Personne de contact :
Laurent Beauthier – laurent.beauthier@defensedesenfants.be

PROJETS TUNISIE

DEI-Belgique coordonne **deux projets** financés par Wallonie-Bruxelles International dans le cadre de son programme quinquennal de collaboration entre la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Tunisie.

Le projet **« Approche Droit de l'Enfant dans la prise en charge de l'Extrémisme Violent » (ADEVIO)** est mis en œuvre en partenariat avec **l'ATUDE-DEI Tunisie**. Alors que le projet de **Lutte contre la violence à l'égard des enfants** est réalisé en collaboration avec le **Ministère tunisien de la Femme, la Famille, les Enfants et les Seniors**. Ils se déroulent tous les deux de 2019 à 2023.

Dans le cadre de ces deux projets, DEI-Belgique s'est rendue en Tunisie lors de deux missions qui ont eu lieu du 7 au 11 avril 2019 et du 3 au 7 novembre 2019.

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE À L'ÉGARD DES ENFANTS

Le projet vise à offrir un environnement plus protecteur aux enfants en luttant contre les violences à l'égard des enfants et, plus spécifiquement, en luttant contre les châtiments corporels.

A travers des activités ciblant, d'un côté, les professionnels (éducateurs, psychologues,travailleurs sociaux,...) et, d'un autre côté, le grand public et le politique, nous souhaitons initier un changement de comportement afin de contribuer à ce que le droit des enfants à mener une vie sans violence soit respectée.

Ces activités se développent sur deux axes :

1 Le renforcement des compétences des professionnels

Echanges d'expériences

Des professionnels en lien avec la protection de la jeunesse se rencontreront et échangeront sur leurs pratiques tant en Belgique qu'en Tunisie.

Formations

Une série d'acteurs ont été identifiés pour recevoir une formation adaptée sur la question des violences à l'égard des enfants. Parmi ces professionnels, nous comptons des conseillers de l'enfance auprès des tribunaux, les membres des plateformes régionales de lutte contre la violence à l'égard des enfants et les inspecteurs de la jeunesse et de l'enfance ainsi que des conseillers pédagogiques.

Lors de la deuxième mission, DEI-Belgique a dispensé une formation à des travailleurs sociaux issues de 10 pays africains différents sur la thématique des droits des enfants en situations de rue avec une réflexion sur les violences.

2 La sensibilisation du grand public et le plaidoyer politique

Nous souhaitons organiser une campagne de sensibilisation du grand public sur la protection des enfants contre les châtiments corporels. En parallèle, nous souhaitons mettre en place des activités de plaidoyer afin de rendre claire l'interdiction des châtiments corporels dans les textes législatifs de la Belgique et de la Tunisie.

Deux opportunités ont été identifiées à ce niveau :

- En Belgique, la Fédération Wallonie-Bruxelles, dans sa déclaration de politique, a indiqué vouloir légiférer sur la question ;
- En Tunisie, 2020 est l'année sans châtiments corporels et une conférence mondiale de haut niveau sur l'interdiction universelle des châtiments corporels aura lieu fin de l'année 2020.

DEI-Belgique a développé et commandé un sondage à un institut de sondage afin de sonder la population sur sa perception des châtiments corporels. Ce sondage est partagé avec le Ministère tunisien qui s'est déclaré en faveur de son utilisation et de sa diffusion en Tunisie. **Les résultats de ce sondage permettront d'identifier les actions spécifiques à mener en matière de sensibilisation de la population.**

En partenariat avec :

Wallonie - Bruxelles International.be

Personne de contact :
Laurent Beauthier – laurent.beauthier@defensedesenfants.be

ADEVIO

Approche **D**roit de l'**E**nfant dans la prise en charge de l'Extrémisme **Vio**lent

La prise en charge des jeunes impliqués dans des **faits de radicalisation violente** (ci-après « **FREV** ») est trop souvent abordée de manière punitive et sécuritaire. Pourtant ces jeunes sont bien souvent mineurs et bénéficient donc de droits spécifiques consacrés dans la Convention Internationale des droits de l'enfant.

Afin de parvenir à ce changement, nous agissons sur deux axes principaux. Le projet vise dans un premier temps à renforcer les capacités des acteurs de terrain en contact avec ces jeunes afin que ces derniers soient mieux outillés, soutenus et encouragés dans leur travail d'importance capitale dans le processus de prise en charge de ces jeunes. Il vise d'autre part à changer les comportements de la population et des décideurs vis-à-vis des jeunes en confit avec la loi pour FREV.

Objectifs spécifiques :

- ✓ Améliorer les capacités des professionnels en charge de ces jeunes en les soutenant à appliquer une approche droits de l'enfant dans leurs pratiques professionnelles.
- ✓ Changer les comportements de la population et des décideurs vis-à-vis des jeunes en conflit avec la loi pour FREV à travers des activités de sensibilisation et de plaidoyer.

Activités :

1 - Etat des lieux (2019-2020)

Cette étape consiste à analyser le contexte national de chacun des pays sur la question du radicalisme violent. Il s'agira plus spécifiquement de tirer un bilan sur les pratiques et les besoins en matière de prévention, de prise en charge et de réinsertion des jeunes. Ces éléments seront compilés dans deux **rapports nationaux** suivant une méthodologie convenue par les partenaires du projet.

Rapports nationaux

Au terme de cette première année, une recherche documentaire et des entretiens individuels avec des acteurs clefs du secteur ont été menés. Ce travail a abouti à l'élaboration de rapports nationaux qui constituent une **analyse explicative transversale des pratiques liées à la prise en charge des jeunes en conflit avec la loi pour FREV dans les pays partenaires au projet ADEVIO.** Ces rapports seront ensuite finalisés et comparés lors de la première partie de l'année 2020. Suite à cette phase, nous pourrons **définir le type d'outils à développer pour renforcer les capacités des professionnels du secteur et pour mener des actions de plaidoyer.**

2 - Construction d'une prise en charge intégrée de l'extrémisme violent adaptée aux droits de l'enfant (2021)

Cette phase sera dédiée à l'élaboration d'outils pour soutenir les professionnels en contact avec les jeunes en conflit avec la loi pour FREV dans leur travail de prise en charge et de réinsertion.

3 - Renforcement des capacités des professionnels (2021/2022)

Sur base de la stratégie développée dans le rapport et des outils développés/identifiés durant l'année précédente, une série d'ateliers de renforcement des capacités dans le domaine des droits de l'enfant, de la prise en charge et de la réinsertion auront lieu tant en Tunisie qu'en Belgique.

4 - Plaidoyer politique (2022/2023)

La stratégie développée dans la première phase du projet sera mise en place afin de changer les comportements et les perceptions des décideurs politiques et des autorités. L'important étant de faire comprendre que chaque jeune doit être traité de la même manière qu'il/elle soit dans un processus judiciaire pour FREV ou non.

5 - Evaluation (2023)

Cette dernière phase sera consacrée à l'évaluation. Durant l'année précédente les professionnels auront eu le temps de mettre en pratique les différents outils, les différents conseils qui leur auront été donnés. Il sera alors temps de commencer à constater les changements tant dans la pratique que dans les comportements.

En partenariat avec :

Wallonie - Bruxelles International.be

الجمعية التونسية لحقوق الطفل
ASSOCIATION TUNISIENNE DES DROITS DE L'ENFANT
TUNISIAN ASSOCIATION OF CHILD'S RIGHTS
DEI-TUNISIE

Personne de contact :
Laurent Beauthier – laurent.beauthier@defensedesenfants.be

COMMUNICATION

Le site de DEI-Belgique a fait peau neuve en 2019 !

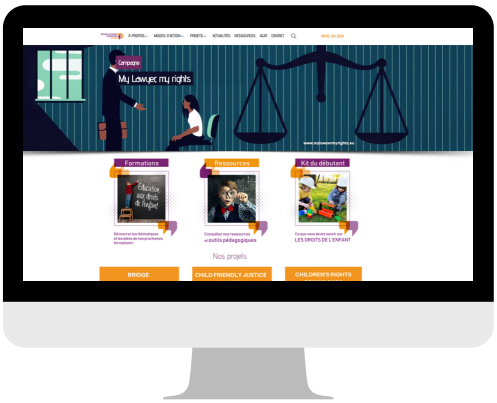

Notre newsletter

Chaque mois, l'association diffuse une newsletter regroupant les dernières activités de DEI-Belgique ainsi que les actualités en matière de droits de l'enfant.

De nouveaux outils de communication

Cette année nous avons développé de nouveaux outils de communication : brochures, roll up, guides et mémos pour mieux informer nos partenaires et le grand public sur nos projets et nos actions.

Une plus forte présence sur les réseaux sociaux

En quelques chiffres, en décembre 2019, DEI-Belgique c'était :

- Plus de **1800 abonnés**
- Plus de **300 abonnés**
- Plus de **200 abonnés**

EN NOVEMBRE 2019, LA CIDE A EU 30 ANS !

EVÉNEMENT AU PARLEMENT EUROPÉEN

À l'occasion des 30 ans de la CIDE, DEI-Belgique a assisté à la conférence anniversaire organisée par le Parlement européen le 20 novembre 2019. Regroupant un panel varié de membres des institutions et de la société civile, cette conférence avait pour mission d'évaluer les progrès réalisés ces trente dernières années en matière de droits l'enfant et de mettre de l'avant les nombreux défis auxquels les enfants et les jeunes doivent faire face dans le monde moderne.

La participation des enfants a été mise à l'honneur lors de cette riche journée où des enfants distingués par leur engagement ont pu prendre la parole. Qu'il s'agisse de la défense des libertés fondamentales, la défense des droits des réfugiés, de la lutte contre le réchauffement climatique ou encore l'accès à l'éducation, tous ces enfants sont venus partager leur combat et leurs expériences.

CAPSULES RADIO FRÉQUENCE DROITS DE L'ENFANT !

Pour célébrer les 30 ans de la Convention Internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE), DEI-Belgique en partenariat avec **AtMOsphères**, **Samarcande** et la **Maison des jeunes d'Ixelles,** lance la **Fréquence Droit de l'Enfant** !

Fréquence Droits de l'Enfant est une série de capsules radios explicatives sur la Convention lues par les jeunes de l'AMO AtmOpshères à Schaerbeek. L'objectif est de rendre la Convention et les droits qui la composent accessibles au plus grand nombre, tout en favorisant la participation des jeunes dans l'exercice de leurs droits.

Un très grand merci à tous les jeunes d'avoir participé !

Toutes les capsules sont disponibles sur notre site internet dei-belgique.be

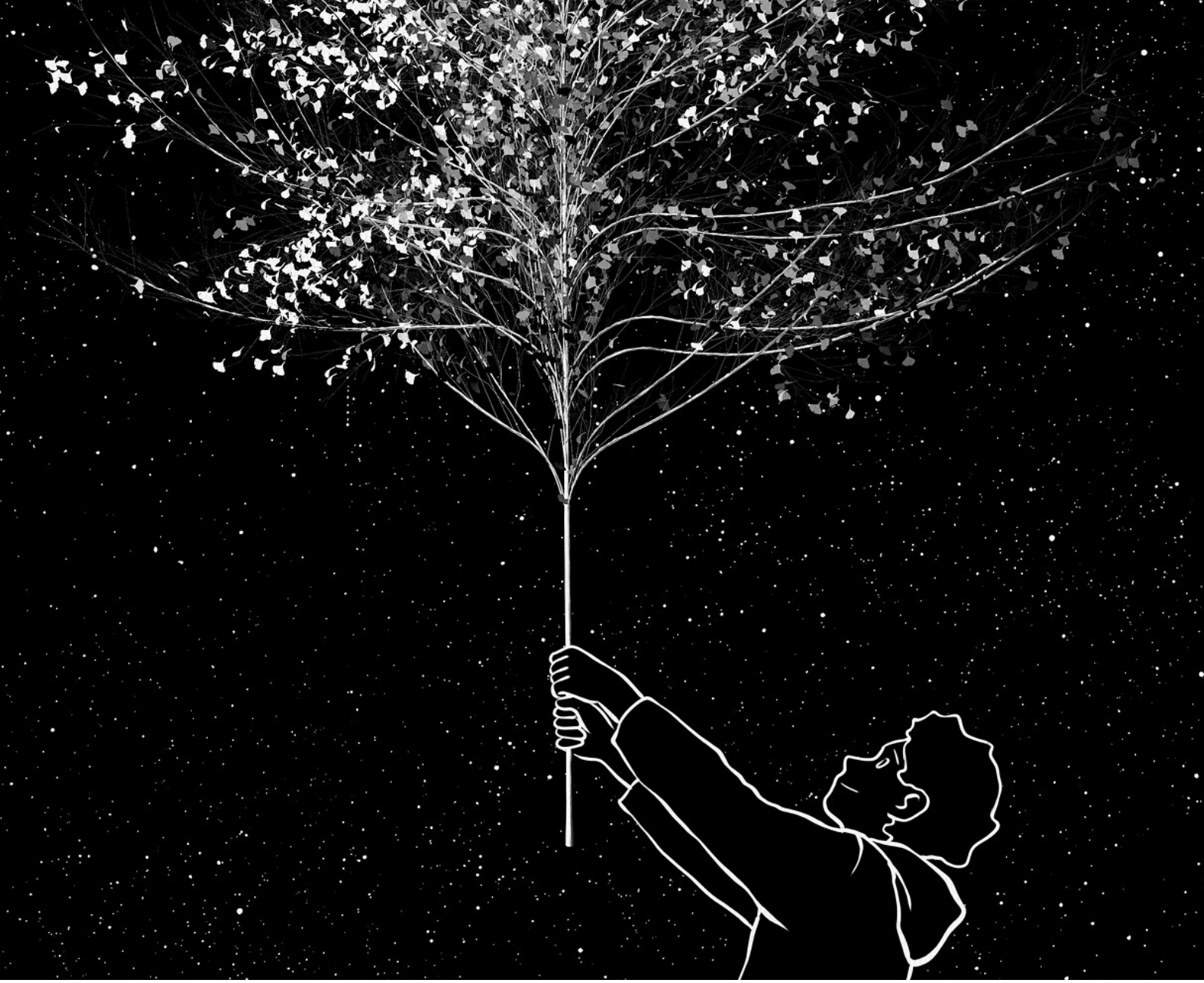

LES NOUVEAUTÉS EN 2020

L'année 2019 a été marquée par le développement de projets pour les années futures

LA CHILD (2020 – 2021)

The project is funded by the Justice Programme of the European Union (2014-2020)

Renforcer l'aide légale pour les mineurs en conflit avec la loi

Le projet **"Legal aid for children in criminal proceedings: developing and sharing best practices" (LA CHILD)** vise à renforcer la protection des droits procéduraux des enfants en conflit avec la loi, particulièrement vis-à-vis deb l'aide légale.

À cette fin, il développera des normes cohérentes, mettra en avant les pratiques inspirantes, les approches et les solutions innovantes qui peuvent être reproduites. Les résultats du projet pourraient être utilisés pour améliorer le cadre légal et les pratiques et ainsi renforcer les droits procéduraux des enfants en conflit avec la loi, en particulier leur droit à l'aide juridique.

Ce projet débutera en Février 2020 pour une durée de 23 mois. Il est coordonné par le **Law Institute of Lithuania**, et mené en partenariat avec le **QSHPLI (Centre de services et de pratique juridique intégrée**) en Albanie et DEI-Belgique.

Ce projet est cofinancé par :
la **DG Justice et consommateurs de la Commission Européenne (DG JUST)**.

YouthLab (2020 - 2021)

La formation des professionnels de la justice par les jeunes

Le projet **YouthLab** vise à renforcer les capacités des juges, des procureurs et des avocats en utilisant un modèle de formation basé sur la participation des enfants ayant été impliqués dans une procédure de justice juvénile en tant que mineur en conflit avec la loi.

YOUNG IN PRISON INTERNATIONAL

Ce projet est coordonné par **Stichting Young in Prison**, aux Pays-Bas, qui a développé la méthodologie YouthLab et la met en œuvre depuis de nombreuses années. Il sera mené en Belgique par **DEI-Belgique** et en Italie par **DEI-Italie**, l'**université de Leiden** est également l'un des partenaires de ce projet (Pays-Bas).

Ce projet est cofinancé par ;
la DG Droit, Egalité, Citoyenneté de la Commission Européenne (DG REC).

FINANCES

Comptes de résultats 2019

Compte	Commentaires	Recettes	Dépenses
Recettes propres	Ventes - formations - prestations	8.463,00	
Autres produits	Majoritairement subsides, dont projets Européens	386.378,00	
Services - Biens divers	Frais de fonctionnement, transfert aux partenaires, frais de déplacements etc.		173.392,00
Rémunérations - Charges sociales	Salaires et charges sociales		211.075,00
Amortissement	Pour 2019		4.827,00
Charges d'exploitation diverses	Annulation avantage ONSS 2016 et avantage ONSS imputé par erreur (régularisation)		2.871,00
Produits/charges financières	Charges = frais bancaires et intérêts payés pour remboursement de l'emprunt	13	830,00
Produits/charges exceptionnelles	Reprises amortissements / réduction valeur	0	40
Impôts		0	
Total		**394.853,00**	**393.714,00**
Résultats année (boni)		**1.139,00**	

L'ÉQUIPE EN 2019

Benoit Van Keirsbilck
Directeur

Laurent Beauthier
Chargé de projet

Vanessa Buvens
World Service Fondation

Eva Gangneux
Chargée de plaidoyer

Mimona Manouach
Secrétariat

Julia Mirad
Chargée de projet

Emmanuelle Vacher
Chargée de projet en protection de l'enfance

Cécile Wlodarczak
Chargée de communication

Stagiaires

Un très grand merci à **Chloé**, **Esther**, **Albane**, **Huguette** et **Sophie** pour leurs précieuses contributions au travail de l'association !

Droits d'auteurs images

Artiste Cdd20 sur Pixabay ilustrations P1 P16, P21, P34,39 P40

Canva : P6, P7, P13, P17, P18, P23, P24, P29, P31, P35, P36

Childrendeprivedofliberty.info : P15

DCI IS : P5

Pixabay : P35

Thomas Coex AFP : P26

SUIVEZ-NOUS !

DEI-BELGIQUE.BE

DefensedesEnfantsBelgique

@DEI_Belgique

DEI-BELGIQUE

Rue du Marché aux Poulets, 30
1000 Bruxelles
Belgique

+ 32 (0) 2 203 79 08

info@defensedesenfants.be

DÉFENSE DES ENFANTS INTERNATIONAL BELGIQUE